



Service Juridique

N° tél. : 01 69 49 77 00

N/Réf. : NDA/CB/SM

DECISION N° 98/208

OBJET : Marché négocié- Acquisition d'un véhicule

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29 Juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 308,

VU l'avis d'appel public à la concurrence adressé au Républicain le 10 juillet 1998 et publié dans le numéro du 16 juillet 1998 du Républicain,

CONSIDERANT que la date d'engagement de la consultation était fixée le 27 juillet 1998,

CONSIDERANT que 6 entreprises ont été consultées,

CONSIDERANT que l'offre remise par la société FORD AMV, Z.I du Réveil Matin, 91230 MONTGERON, est la moins disante,

DECIDE

DE signer le marché négocié relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type FORD TRANSIT avec le concessionnaire FORD A.M.V, ZI du réveil Matin 91230 MONTGERON,

DIT que le montant du marché s'élève à 147 564,53 F TTC, frais de carburant et de carte grise compris (cent quarante sept mille cinq cent soixante quatre francs et cinquante trois centimes)

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 1998, fonction 2, sous-fonction 21, article 21821.



DIT que la présente décision ainsi que le marché négocié seront inscrits au registre des actes de la Mairie et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Evry, pour son contrôle, et à Monsieur le receveur Municipal.

Fait à Yerres, le 23 Septembre 1998



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

